



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 18h10, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 16 janvier 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 09

NOMBRE DE VOTANTS : 13

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, M. Julien GENTY, Mme Eléonore JOCK, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Corinne CESARIN à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Caroline EPINAT à Mme Thérèse ROCHE, M. Jean-Luc GARNIER à M. Francesco PITARI, Mme Tulla HEDRICOURT à Mme Eléonore JOCK

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Samia BRESCHIGLIARO

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 23 novembre 2023 :

Le compte rendu de la séance du 23 novembre 2023, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Débat d'Orientation Budgétaire 2023

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU l'article L 2312-1 (alinéa 3) du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les villes de 3500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT qu'il doit être institué un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents l'examen du budget primitif,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire remis aux membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024.

2- Convention VEA « animation collective familles

Le Centre Social Intercommunal de Val d'Europe a développé des animations collectives familles sur les communes de Val d'Europe Agglomération.

CONSIDÉRANT que la commune d'Esbly a intégré cette intercommunalité,

CONSIDÉRANT que les actions collectives familles s'étendent sur la commune d'Esbly,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention de délégation, d'objectifs et de moyens concernant l'animation collective famille conclue avec Val d'Europe Agglomération, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIT que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026.

3- Informations et questions diverses

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Jeudi 14 mars 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.